



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEZAY DU 21 JUIN 2024

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

Madame le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 13 juin 2024, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Cédric SOUCHON, Hubert COUDOUR, Clément VERNIN

POUVOIRS : Sergio FERNANDES-RIOS représenté par Hubert COUDOUR, Aurélie THOMAS représentée par Mireille BROTTES, Jonathan JACQUET représenté par Clément VERNIN, Ophélie BERNARD représentée par Marie-Thérèse GIRY, Delphine JACQUET représentée par Cédric SOUCHON

SECRÉTAIRE : Mireille BROTTES

Approbation du procès-verbal du 31 mai 2024 :

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 31 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FONDS DE SOUTIEN LFA : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de Cezay souhaite : remettre en état le mur communal Chemin de Rajat et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 5715 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 1) en vue de participer au financement de réfection du mur communal Chemin de Rajat, à hauteur de 1495.69 € maximum.

autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

BAIL MAISON SITUÉE « 10 RUE DU SOUVENIR », À CEZAY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame SOULAGE Mathilde a envoyé sa dédite pour le bail de la maison située 10 Rue du Souvenir. Celle-ci entre en vigueur le 6 septembre 2024.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la situation concernant le jardin, normalement rattaché à cette maison mais exploité par d'autres personnes et demande de se positionner.

Il est décidé de détacher le jardin de ce bail pour devenir jardin partagé avec demande à la mairie pour son utilisation.

De ce fait, le montant du loyer a été discuté. Il a été décidé et adopté un montant de 475 € :
- 7 voix pour 475 €,
- 4 voix pour 480 €.

Madame BARDOU Marjorie a fait une demande pour ce logement.

Concernant le choix du locataire, après en avoir discuté et voté par 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- accepte la demande de logement de Madame BARDOU Marjorie, assortie d'un loyer mensuel de QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (475 €), plus la redevance des ordures ménagères (par ailleurs un mois de loyer sera demandé au titre du dépôt de garantie),
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la signature du nouveau bail.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Zonage France Ruralités Revitalisation :**

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances 2024, entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2024, avec un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation » (FRR). C'est la réaffirmation du soutien que l'État apporte aux territoires ruraux, à leur tissu économique et à l'emploi.

Grâce à cette réforme, 17 700 communes seront zonées France Ruralités Revitalisation (FRR). La commune de Cezay entre dans ce zonage.

- **Lagunes :**

Elles sont en cours de nettoyage suite au mail de Loire Forez agglomération nous autorisant à effectuer la tonte.

- **Tuyau Route de Viallard :**

Le tuyau est cassé et se bouche lors des intempéries. Il a été nettoyé plusieurs fois mais cela ne tient pas. Il a donc été décidé de le changer.

- **Petits matériels :**

Le local n'est plus équipé suite aux vols des dernières années. L'agent communal utilise ses propres outils, indispensables à son travail, mais cela n'est pas réglementaire. Il faudra donc prévoir quelques achats de petits matériels.

- **Recrutement :**

La commune a recruté un nouvel agent, à raison de 8 heures par semaine, au motif d'accroissement temporaire d'activité. Cet agent a pris ses fonctions depuis le 18 juin 2024.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS :

DE_020_2024 : FONDS DE SOUTIEN LFA : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

DE_021_2024 : BAIL MAISON SITUÉE « 10 RUE DU SOUVENIR » À CEZAY

La séance est clôturée par Madame le Maire à 23h00.

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Mireille BROTTES



